

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt quatre juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de Dannes sous la Présidence de Monsieur Olivier CARTON, maire, suite à la convocation qui a été adressée individuellement à chaque conseiller municipal le vingt Juillet deux mille vingt.

Etaient présents :

CARTON Olivier
PUDWELL Karine
NOREL Roger
DEBRIS Peggy
LEPRETRE Pascal
LIBERT Patricia
POMMELET Rodrigue
ROBLIN Natacha
SAILLY Christophe
BEAUDLET Myriam
LELEU Jean-Philippe
LAMBERT Elodie
GRAVELINES Isabelle
EFFNER Jean-Pierre

Absent excusé : GINOLIN Frankie

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire de séance.

Madame Libert Patricia est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à la signature du précédent procès-verbal.

I – CAMPING MUNICIPAL

1) COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019.

Monsieur NOREL demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'approuver :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 55 905.29

Recettes : 108 394.31

Soit un excédent de : 52 489.02

Section d'investissement :

Dépenses : 87 855.64

Reste à réaliser : 2 205.49

Total dépenses : 90 061.13

Recettes : 43 929.79

Soit un déficit de 46 131.34

Soit un excédent global de 6 357.68

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif tel qu'il est présenté.

2)– COMPTE DE GESTION 2019 DE LA TRESORIERE MUNICIPALE :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du Camping Municipal établi par la trésorière municipale et conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le compte de gestion de la trésorière municipale tel qu'il est présenté.

3) – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'affectation des résultats comme ci-après :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		8 977.54	41 574.38		41 574.38	8 977.54
Part affectée à l'investissement				43 929.79		43 929.79
Opérations de l'exercice	55 905.29	99 416.77	46 281.26		102 186.55	99 416.77
Totaux	55 905.29	108 394.31	87 855.64	43 929.79	143 760.93	152 324.10
Résultats de clôture		52 489.02	43 925.85			8 563.17

Besoin de financement : 43 925.85
Restes à réaliser dépenses : 2 205.49
Besoin total de financement : 46 131.34
Affectation au compte 1068 : 46 131.34
Affectation au compte 002 : 6 357.68

4)- BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 du Camping Municipal et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'approuver :

Section de fonctionnement

Dépenses 108 530.40

Recettes 108 530.40

Section d'investissement

Dépenses 94 574.56

Recettes 94 574.56

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2020 tel qu'il est présenté.

II- COMMUNE

1) COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019.

Monsieur NOREL demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'approuver :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 309 606.34

Recettes : 1 665 964.75

Soit un excédent de 356 358.41

Soit un excédent global de 201 579.92

Section d'investissement :

Dépenses : 285 172.81

Restes à réaliser 1 135 325.34

TOTAL DEPENSES 1 420 498.15

Recettes : 998 101.89

Restes à réaliser 267 617.77

TOTAL RECETTES 1 265 719.66

Soit un déficit de : 154 778.49

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif tel qu'il est présenté.

2)- COMPTE DE GESTION 2019 DE LA TRESORIERE MUNICIPALE :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de la Commune établi par la trésorière municipale et conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de la trésorière municipale tel qu'il est présenté.

3) – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats comme ci-après :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résult. Reportés		246 989.79		345 589.57		592 579.36
Affecté à l'invest.				150 000.00		150 000.00
Opérations de l'exercice	1 309 606.34	1 418 974.96	285 172.81	502 512.32	1 594 779.15	1 921 487.28
Totaux	1 309 606.34	1 665 964.75	285 172.81	998 101.89	1 594 779.15	2 664 066.64
Résult. de clôture		356 358.41		712 929.08		1 069 287.49

Excédent de financement : 712 929.08

Restes à réaliser DEPENSES : 1 135 325.34
Restes à réaliser RECETTES : 267 617.77
Besoin total de financement : 154 778.49

Affectation au compte 1068 : 154 778.49
Affectation au compte 002 : 201 579.92

4)- BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 de la Commune et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'approuver :

Section de fonctionnement

Dépenses 1 596 368.32

Recettes 1 596 368.32

Section d'investissement

Dépenses 1 216 618.75

Recettes 1 216 618.75

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2020 tel qu'il est présenté.

Dans le cadre du Budget Primitif, les délibérations suivantes ont été votées à l'unanimité du Conseil Municipal

SUBVENTIONS :

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du Budget Primitif 2020, il doit être établi la répartition des crédits alloués aux différentes sociétés et associations sous forme de subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'allouer les subventions suivantes : - ACPG – CATM : 420 € 00 - Ass.Fam.Aide et Prot. Enf. Inadaptée. : 15 € 00 - Association Recherche Cancer : 60 € 00 - Ass Sportive SAMER : 100 € 00 – Club Boulistes de DANNES : 460 € 00 - Croix Rouge Française : 60 € 00 - Dannes Animations : 8 000 € 00 - La Dannoise : 4 500 € 00 - U.S. Dannes : 7 500 € 00 - V.C.V.D.C. : 300 € 00 - Vie Libre : 182 € 00 – The Dancing Dannes : 1 200 € 00 – Les Restos du Cœur : 100 € 00 – ASSAD en Opale Sud : 660 € 00 – AFM Téléthon : 500 € 00 – Yogito : 200 € 00 - Projet d'initiative citoyenne : 12 000 € 00 - C.C.A.S. : 58 000 € 00

PARTICIPATION COLLEGES ET LYCEES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune participe depuis de nombreuses années aux dépenses des collèges et lycées (dépenses de fonctionnement et de fournitures) et demande que cette participation continue à être versée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de payer les dépenses de fonctionnement et de fournitures des collèges et lycées de Boulogne, Montreuil, Outreau, Berck, Samer, Saint-Martin-Boulogne, Etaples et Marquise, pour les enfants domiciliés à Dannes.

PARTICIPATION ECOLES PRIVEES :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune attribuait précédemment aux établissements privés recevant des enfants de DANNES une participation de 23 € 00 par enfant.

Considérant que la commune de Dannes et les collèges publics disposent de capacités d'accueil nécessaires à la scolarisation de tous les élèves Dannois,

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de ne plus attribuer de participation aux écoles privées.

ALLOCATIONS SCOLAIRES – FRAIS D'ETUDES SUPERIEURES :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune attribue une allocation scolaire communale aux étudiants domiciliés à Dannes, pour frais d'études supérieures.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'attribuer aux étudiants une allocation scolaire de 100 € 00.

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES :

Considérant l'arrêt des travaux de rénovation BBC de l'école élémentaire, et par principe de précaution, Monsieur le Maire propose la constitution d'une provision de 150 000 € 00 pour risques et charges sur 3 années.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la constitution de cette provision seront inscrits, à l'article 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges ». Soit au budget primitif 2020, la somme de 50 000 € 00.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la proposition ci-dessus.

III – DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux d'enfouissement et d'aménagement esthétique des réseaux électriques, téléphoniques, numéricables et éclairage public Rue du Stade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite de la part de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais une subvention à hauteur de 43 486 € 17
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV – DESIGNATION D'UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier de la Préfecture du Pas-de-Calais dans lequel il est demandé de désigner un élu référent sécurité routière parmi les Conseillers Municipaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de désigner Monsieur Pascal LEPRETRE, élu référent sécurité routière.

V – BAIL PROFESSIONNEL LOCAL INFIRMIERES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune dispose d'un local disponible à la location dans l'immeuble de l'ancien bureau de poste : Cabinet médical + Cabinet infirmier. Madame Chloé COFFRE et Madame Stéphanie EVRARD, infirmières, sont intéressées pour y installer leur activité. Aussi, il conviendrait d'établir un bail professionnel.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur le Maire à conclure un contrat de bail à usage professionnel avec Mesdames COFFRE et EVRARD, pour une durée de 6 ans qui commencerait à courir le 1^{er} Septembre 2020.

Le bail est consenti moyennant un loyer mensuel de 350 € 00

VI – CONVENTION COLLABORATEUR OCCASIONNEL – RECOURS A UN BENEVOLE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une convention « Collaborateur occasionnel – recours à un bénévole » entre la Mairie et Monsieur Laurent CAFFIER. Cette convention a pour objet d'autoriser Monsieur Caffier à effectuer des travaux de fauchage et de débroussaillage à l'étang de pêche de Danes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à 12 voix pour et 2 voix contre, d'émettre un avis favorable à la convention précitée et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Madame Isabelle Gravelines fait remarquer que ces travaux à l'étang de pêche ont déjà été réalisés par Monsieur CAFFIER et ses enfants mineurs.

Monsieur le Maire précise que le premier manquement à la convention provoquerait immédiatement la résiliation de celle-ci.

VII – CONVENTION AUTORISATION D’INSTALLATION DE RUCHES A L’ETANG DE PECHE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une convention portant occupation du domaine privé pour le maintien d’un rucher à l’étang de pêche de DANNES entre la Commune de DANNES et Monsieur Vincent QUÉVAL

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à 12 voix pour et 2 voix contre, d’émettre un avis favorable à la convention précitée et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

VIII– QUESTIONS DIVERSES :

1) Période d’ouverture du Camping

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, suite aux mesures de confinement décrétées par les pouvoirs publics, les résidents n’ont pas pu se rendre au camping du 1^{er} Avril au 1^{er} Juin 2020.

Monsieur le Maire propose de retarder la date de fermeture de 15 jours en novembre 2020 et d’avancer la date d’ouverture de 15 jours en 2021.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décide à l’unanimité des membres présents, de modifier les dates d’ouverture du Camping municipal comme indiqué ci-dessus.

2) Droits de préemption

- Terrain et immeuble situés 90, rue d’Etaples, cadastrés AD 163, appartenant à Mr MEUNIER et Mme JORIS Florence

3) ASSAD en Opale Sud

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu’il s’est rendu chez une personne âgée après avoir été alerté par les sœurs de cette dernière quant à l’état de son logement.

Monsieur le Maire explique qu’il a constaté, lors de sa visite, des négligences importantes en termes de soins à la personne et de propreté du logement.

Un agent salarié de l’ASSAD en Opale Sud intervenant chez la dame âgée, les sœurs de cette personne ont immédiatement contacté cette association afin que cet agent soit remplacé.

Il sera, en outre, demandé à l’association d’assurer un suivi et un contrôle du travail des auxiliaires de vie.

Un suivi des logements sociaux sera également mis en place au sein de la commune en collaboration avec les sociétés d’H.L.M.

